

Pièces jointes

- ✓ Avis d'enquête
- ✓ Certificats d'affichage
- ✓ Annonces légales « Nice Matin » et « Tribune Bulletin Côte d'Azur »
- ✓ Copie d'écran du site internet Préfecture
- ✓ Nice-Matin 18 mars 2024

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes

du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :
Monsieur Jérôme HEMAR – jerome.hemar@aquafrais-cannes.com – LERINS FISH/AQUAFRAIS CANNES – 159/160 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr en mentionnant en objet « Enquête publique LERINS FISH » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :

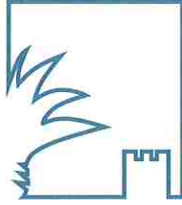
- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00
- jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00
- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29 JAN. 2024 *Pour le préfet,
Secrétaire Général
SG 4522*


Philippe LOOS



LE CANNET
CÔTE D'AZUR

Le Cannet, le

25 MARS 2024

DGS N° 202400660

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Maire de la Ville du Cannet certifie que l'avis d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes, a bien été mis en affichage :

- à l'Hôtel de Ville du Cannet,

du 8 février au 8 avril 2024.

LE MAIRE,



Yves PIGRENET



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l'Association des Maires de France,

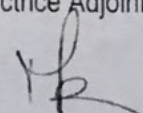
CERTIFIE

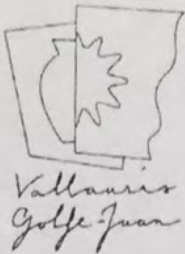
Que l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral n°17347 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Lérins Fish en vue de la régularisation et la modernisation du site aquacole de l'île Sainte-Marguerite à Cannes, ont été affichés en mairie principale, à l'Hôtel de Ville annexe de La Ferrage, en mairies annexes Bocca et Ranguin et au Pôle Juridique réglementaire et Maritimes de la Direction Mer et Littoral, le 09 février 2024. Cet affichage sera effectué jusqu'au 27 mars 2024.

Cannes, le **10 FEV. 2024**



Pour le Maire,
* La Directrice Adjointe,


Barbara MALEUVRE



MAIRIE DE VALLAURIS - GOLFE-JUAN

VALLAURIS-GOLFE JUAN
Le 02 février 2024,

D.D.P.P. des Alpes-Maritimes
15 FEV. 2024
ARRIVÉE N° 1079
VB

N/REF: KL/PGR/CM/CL
DST n°25/24
Service Cadre de Vie-Hygiène
Téléphone : 04.93.64.74.62
hygiene@vallauris.fr

**Direction Départementale de la Protection des Populations
Service Environnement
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Kévin LUCIANO Maire de la commune de VALLAURIS-GOLFE-JUAN et Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes certifie que :

- L’avis d’enquête publique prescrit par l’arrêté préfectoral n° 17347 concernant les installations classées pour la protection de l’environnement – Société LERINS FISH.

Est affiché depuis le 02 février 2024 jusqu’au 27 mars 2024.

En foi de quoi je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.



Kevin LUCIANO
Maire de Vallauris – Golfe-Juan
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
1^{er} Vice-Président de la Communauté
d’Agglomération Sophia-Antipolis



159-160 avenue du Maréchal Juin
06400 CANNES

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
DDPP
147, Boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Cannes, le 04/04/2024

Objet : Attestation d'affichage

Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes,

Je soussigné, Jérôme HEMAR, Directeur Général de la société Lérins Fish, atteste sur l'honneur de l'affichage de l'avis d'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral n°17347 pour une durée de 31 jours du lundi 26 février 2024 à 9h au mercredi 27 mars 2024 à 17h.

Cet affichage a été réalisé sur un support au format et au coloris conformes aux prescriptions de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

La mise en place de l'affichage a été réalisé le 9 février 2024 et a été maintenu en place jusqu'au dernier jour de l'enquête, soit le 27 mars 2024 à 17h.

Dans l'attente des conclusions de cette enquête publique, je vous prie de croire, monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

PJ : photos de l'affichage

Jérôme HEMAR
DG Lérins Fish

Affichage du 25 mars 2024



Légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,83 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centralisée mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS-PS&I en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juifs sur la commune de Cannes.

Du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Carro, 06400 Cannes ; du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ;
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :

Monsieur Jérôme HEMAR, jerome.hemar@aquafrais-cannes.com, Lerins Fish/Aquafrais Cannes, 158150, avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Carro, 06400 Cannes ; par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse depp-ecpe@alpes-maritimes.gouv.fr en mentionnant en objet « Enquête publique Lerins Fish » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

M. Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Carro, 06400 Cannes, les :

- Lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00
- Jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- Vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00
- Mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement>

A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29/01/2024
Pour le préfet,
Le secrétaire général
Signé : Philippe LOOS

FORMALITÉS DIVERSES

CAISSE LOCALE GROUPAMA de Mandelieu St-Jean

CONVOCAION AG

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Vendredi 15 mars 2024 à 10 heures au siège de ladite caisse locale.

Ordre du jour

- Dans la forme ordinaire :
 - Rapport du conseil d'administration
 - Présentation des comptes
 - Vote des résolutions
- Dans la forme extraordinaire :
 - Approbation du projet de fusion
 - Approbation des nouveaux statuts

Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, conformément aux statuts, ladite Assemblée Générale Mixte se réunira sur deuxième convocation le 30 avril 2024, avec ordre du jour inchangé.

Le Président.

CAISSE LOCALE GROUPAMA de Cannes

CONVOCAION AG

Les sociétaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Vendredi 15 mars 2024 à 10 heures au siège de ladite caisse locale.

Ordre du jour

- Dans la forme ordinaire :
 - Rapport du conseil d'administration
 - Présentation des comptes
 - Vote des résolutions
- Dans la forme extraordinaire :
 - Approbation du projet de fusion
 - Approbation des nouveaux statuts

Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint, conformément aux statuts, ladite Assemblée Générale Mixte se réunira sur deuxième convocation le 30 avril 2024, avec ordre du jour inchangé.

Le Président.

PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL EN 3 CLICS !

RENDEZ-VOUS SUR

www.nicematin.com

Rubrique SERVICES - Déposez votre annonce
Immobilier | auto-moto-bateau | divers
ou

www.emploi.nicematin.com

Demande d'emploi

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers
nicematin var-matin monaco-matin

Appels d'offres

AVIS D'APPELS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Ville de Cagnes-sur-Mer (06)
Numéro national d'identification :
Type : SIRET - N° : 2106027800013
Code postal / Ville : 06800 Cagnes-sur-Mer
Groupement de commandes : Non
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>
Identifiant interne de la consultation : 24M0006
Intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur. Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Mairie de Cagnes-sur-Mer
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : DUME OU DC1 - Lettre de candidature DC2
Déclaration du candidat individuel ou membre du groupe
ET
Les attestations d'assurance en responsabilité civile et professionnelle et le montant correspondant du capital garanti (pour l'année en cours).
Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles à la rubrique E1 de l'imprimé DC2.
Capacités techniques et professionnelles : Liste des principales fournitures au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : Lundi 26 février 2024 - 15 h 30
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : services d'administration publique
Critères d'attribution :
- le prix - (70 %)
- la valeur technique - (30 %)
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : FOURNITURE DE SYSTEMES D'EPURATION POUR LES CAVEAUX DU CIMETIERE DE LA BUFFE DE CAGNES-SUR-MER
Classification CNI : 4825116
Type de marché : Fournitures
Lieu principal d'exécution : commune de Cagnes-sur-Mer
Durée du marché (en mois) : 12
Valeur estimée hors TVA : 100 000 euros
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché allié : Non
Section 6 : Informations complémentaires
Valeurs obligatoires : Non
Date d'envoi du présent avis : 6 février 2024

COLLECTIVITÉS

SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS

Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nicematin var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

nicematin var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

nicematin.com varmatin.com

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

EURO DREAMS

Resultats du tirage du jeudi 8 février 2024

2 19 22 26 36 40 4

Combinaison	6 + 1	6 + 2	5 + 1	5 + 2	4 + 1	4 + 2	3 + 1	3 + 2	2 + 1
Montant	0	0	150	6 595	95 772	560 955	2 041	30 881	185 476
Montant net	0	0	42	2 041	30 881	185 476	Aucun gagnant	Aucun gagnant	120,80 €
Montant brut	0	0	42	2 041	30 881	185 476	5,60 €	2,50 €	2,50 €

Résultats et informations : www.fdj.fr

KENO

Resultats des tirages du jeudi 8 février 2024

Tirage du midi

1 7 9 10 15 23 25 27 28 29

30 32 33 34 41 54 55 58 66 70

Multiplicateur x 2

JOKER 8 621 060

Tirage du soir

2 9 10 14 15 23 27 31 33 38

39 40 49 52 57 59 61 65 66 67

Multiplicateur x 3

JOKER 5 369 202

Résultats et informations : www.fdj.fr

VOTRE CLUB ABONNÉS

C'EST VOUS QUI FAITES L'ACTUALITÉ !

TOUS LES 3 MOIS, RECEVEZ VOTRE MAG DES ABONNÉS POUR UN MOMENT DE LECTURE PRIVILÉGIÉ

Vous y retrouverez vos courriers, vos témoignages, des recettes, vous pourrez profiter d'invitations... CE MAGAZINE EST LE VÔTRE !

nicematin var-matin monaco-matin

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

VIE DES SOCIÉTÉS

NRPP
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 4, boulevard Tzarewitch - 06000 Nice

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Nice du 21 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : NRPP
Forme : société par actions simplifiée
Capital : 1 000 € divisé en 100 actions de numéraire de 10 € chacune libérées en intégralité
Siège social : 4, boulevard Tzarewitch - 06000 Nice
Objet principal : l'acquisition, la gestion, la vente, l'exploitation par tous moyens et notamment par la mise en location nue ou meublée, de tous biens immobiliers ;
Durée : 99 ans
Transmission des actions : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés en cas de pluralité d'associés.
Président : M. ZONINO Arnaud demeurant 4, boulevard Tzarewitch - 06000 Nice.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nice.

Le président

SCI CHATEAU SAINT JEAN
Société Civile au capital social de 15245 €
34, avenue Foch - 75116 Paris RCS Paris 328 611 967

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Par décision du 23/12/2023, la gérance a décidé de transférer le siège social au 21, avenue Jean Mermoz, 06290 Saint-Jean-Cap-Ferrat à compter du 23/12/2023.
Objet social : La propriété, la gestion et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou mise à disposition gratuite d'un associé ou de sa famille ainsi que l'affermement gratuit en garantie de l'immeuble appartenant à la société. Cette affectation pourra notamment prendre la forme d'un cautionnement hypothécaire pris : - sur la totalité des droits immobiliers en pleine propriété dudit immeuble, au profit d'une banque ou d'un établissement de crédit créancier de l'un ou de plusieurs associés ou de leur famille pour ses affaires personnelles pour un engagement dépendant ou non de l'immeuble objet de la société, que cet engagement soit pris par ledit ou lesdits associés directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une personne morale qu'ils contrôlent majoritairement, compte tenu de la communauté d'intérêts existante entre les associés de la SCI et cet dernier.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. Amer ALTAJIR, demeurant PO Box 12126 Dubai (Emirats Arabes Unis).
La société sera radiée du RCS Paris et réimmatriculée au RCS Nice.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/02/2024, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : Les FLORALIES
Forme : société par actions simplifiée
Capital social : 500 €
Siège social : WTC2 - 120, route des Macarons - 06560 Valbonne
Objet social : études, conception, construction d'immeubles, toutes opérations commerciales ou financières se rattachant à l'objet social.
Président : M. Gabriel BAULET demeurant, Le Clos Saint-Joseph - 120, route des Macarons - 06560 Valbonne
Commissaires aux comptes : néant
Clause d'agrément : cession d'action libre entre actionnaire
Clause d'admission : tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Grasse

FORMALITÉS DIVERSES

CESSATION DE GARANTIE

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris, RCS de Paris, N° 382 506 079, fait savoir que la garantie financière dont bénéficie la SAS GESTION IMMOBILIERE DES ALPES MERIDIONALES sise 33, avenue Henri Lantelme 06700 Saint-Laurent-du-Var, RCS N° 409 058 436, accordée pour les opérations de :
- Transactions sur immeubles et fonds de commerce
visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion. Cependant, la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions continue d'accorder à la SAS GESTION IMMOBILIERE DES ALPES MERIDIONALES sa garantie financière pour les activités de :
- gestion immobilière et syndic de copropriété.

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris, RCS de Paris, N° 382 506 079, fait savoir que les garanties financières dont bénéficie la SARL PLG IMMO sise 49, avenue de la Couronne 06590 Theoule-sur-Mer, RCS N° 829 417 106, accordées pour les opérations de :
- transactions sur immeubles et fonds de commerce,
- et de gestion immobilière,
visées par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cesseront trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans Nice-Matin du 7 février 2024, concernant la société KLVM, 74, chemin des Plateaux Fleurs, 06600 Antibes. Il y a lieu de lire : il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 août 2023, à Nice. Et non pas : il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 août 2024, à Nice.

AVIS D'ENQUÊTES



Direction départementale de la protection des populations direction populations
Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS-FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :
- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes ; du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :
Monsieur Jérôme HEMAR - jerome.hemar@aquafrais-cannes.com - LERINS FISH/AQUAFRAIS-CANNES - 159180, avenue du Marechal Juin 06400 Cannes.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- par registre électronique ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse dispo-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr en mentionnant en objet « Enquête publique LERINS FISH » ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>
Monsieur Jean-Loup DESTOMES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :
- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00
- jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00
- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00
- mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>
A l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29/01/2024
Pour le préfet, Le secrétaire général
Signé : Philippe LOOS

radio émotion
Vintage Pure Côte

105.3 FM NICE-ANTIBES-CANNES	100.5 FM MONACO-MENTON
104.3 FM VALBERG	104.2 FM VALLÉE DE LA VÉSUBIE

dab+ radioemotion.fr

nice-matin HORS-SÉRIE var-matin

Marcel Pagnol
84 pages
D'un siècle à l'autre

Il y a cinquante ans, Marcel Pagnol quittait la scène. Retrouvez dans ce hors-série exceptionnel des photos inédites, des correspondances manuscrites jamais publiées à ce jour, des interviews exclusives... sur l'Académicien, cinéaste et écrivain qui a vécu à La Gaude et à Monaco.

5,90€ En vente actuellement chez votre marchand de journaux

Saint-Laurent-du-Var
VILLE DE SAINT LAURENT DU VAR
Ville de Saint Laurent du Var (06)
222 esplanade Levant
06700 Saint Laurent du Var

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Ville de Saint Laurent du Var (06)
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 2106012300302

Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation
Capacité économique et financière : Enoncées dans le règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : DEMOLITION D'UN BATIMENT MITOYEN A L'ABBAYE CHALAISSIENNE DE VALBONNE

Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Démolition d'un bâtiment mitoyen à l'abbaye chalaisienne situé au village de Valbonne.

Section 5 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Valbonne (06)
Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 21060152200175

Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation
Capacité économique et financière : cf - Règlement de la consultation

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : DEMOLITION D'UN BATIMENT MITOYEN A L'ABBAYE CHALAISSIENNE DE VALBONNE

Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Démolition d'un bâtiment mitoyen à l'abbaye chalaisienne situé au village de Valbonne.

Section 5 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 6 : Informations complémentaires
Valeur estimée hors TVA : Valeur minimale : 10000 - Valeur maximale : 50000 euros

ENQUETES PUBLIQUES



Direction Départementale de la Protection des Populations Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des Iles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes

du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes - du lundi au vendredi de 9h à 17h00

- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités

- sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet : Monsieur Jérôme HEMAR, jerome.hemar@aquafrais-cannes.com

LERINS FISH/AQUAFRAIS CANNES - 158/160 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes - par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes, ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie

- par courrier électronique à l'adresse edpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr en mentionnant en objet «Enquête publique LERINS FISH»; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement

Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :

- lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00 - jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00 - vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00

- mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00 - mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29/01/2024

Pour le préfet, Le secrétaire général Signé : Philippe LOOS

1234A001



1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DU VENDREDI 1 MARS 2024 AU MARDI 2 AVRIL 2024 INCLUS

En exécution de l'arrêté municipal du 30/01/2024, Monsieur le Maire de Saint-Paul de Vence a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Paul de Vence visant à corriger et rendre plus efficaces certaines dispositions réglementaires et de zonage que la pratique a révélé inutiles, contraignantes ou simplement inadaptées.

Par décision du 14 décembre 2023, le tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur GARET, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur BARRITAU, en qualité de commissaires suppléants.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paré par le commissaire enquêteur seront déposés pendant toute la durée de l'enquête :

Au service urbanisme, Rondpoint Sainte Claire, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENCE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Paul de Vence, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la procédure de modification N°1 du PLU Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL DE VENCE.

Du par courriel à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-paul-de-vence.fr

Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mardi 2 avril 2024 à 16h, heure de clôture de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie.

Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : https://saintpauldevence.org/demarches/urbanisme/

Monsieur le commissaire enquêteur recevra la copie de la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit, les jours suivants :

- Jeudi 7 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h

- Mercredi 20 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h

- Mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h (dernier jour de l'enquête)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Paul de Vence, dès l'ouverture de l'enquête publique. La demande sera adressée auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Paul-de Vence, Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL DE VENCE.

L'autorité compétente en matière d'environnement a rendu un avis conforme le 2 janvier 2024, lors de l'examen au cas par cas ad hoc, concluant en l'absence de nécessité de soumettre à l'évaluation environnementale la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

1234A076

CONSTITUTIONS

BOSIO EVRARD ET ASSOCIES
Société d'Avocats
au Barreau de Nice
54 boulevard Victor Hugo
06000 NICE
bosio-evrard@orange.fr

Suivant acte S.S.P en date à Antibes du 1er février 2024, il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : LHM Holding
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée A Assoc Unique

Siège social : ANTIBES (06600) 16 Boulevard Albert Ter - Le Trianon

Objet social : La Société a pour objet, sur le plan national comme international, d'être une société HOLDING, c'est-à-dire de jouer le rôle d'une société mère disposant de filiales et pouvant prendre une ou plusieurs participations minoritaires ou majoritaires dans le capital et/ou les droits de vote d'autres sociétés, en vue de les contrôler, les diriger ou les gérer et assurer la capitalisation et la facturation des services communs. De plus fournir toutes prestations de services et apporter toute assistance à toute personne physique ou morale, savoir : dans toutes activités relevant du domaine de l'administratif. La gestion pour son propre compte de tout portefeuille de titre de droits sociaux et de participations. Octroi de prêt ou d'avances à des sociétés ayant avec la société holding des liens en capital, directs ou indirects, et de manière plus générale, la gestion d'opérations de trésorerie avec ces sociétés. Le tout directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apports, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliances, de société en participation ou de prise en location ou location-gérance de tous biens et autres droits. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES

Capital social : Le Capital social est fixé à la somme de 1.000 euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune.

Apports en numéraire
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant le réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

Transmission des actions : La transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Jean-Pierre PARRA-BANDEIRA nom d'usage SINTINELLA, demeurant sis à ANTIBES (06600) 16 Boulevard Albert Ter - Le Trianon

1234A055

Par acte ssp en date de 30/01/2024, il a été constituée une SAS

Dénomination : MINE THE BLOCKS

Siège Social : 240 rue Evraste Galois 06410 BUI

Capital : 100 €

Activités principales : Toutes études de marchés et sondages; et toutes actions commerciales, administratives pouvant contribuer et/ou susceptibles de faciliter, directement ou indirectement la réalisation de projets immobiliers pour son compte ou le compte d'un tiers

Durée : 99 ans

Président : M. Iier Gael 10 avenue Domme du loup 06800 CAGNES SUR MER

Exercice du droit de vote : 1 action = 1 voix

Immatriculation au RCS de ANTIBES

1234A002

Aux termes d'un ASSP en date du 31/01/2024, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : NFC CONCEPT

Objet social : Coaching sportif individuel et collectif (en présentiel ou à distance), maintien de la condition physique et du bien-être corporel, avec ou sans appareils dédiés, formation non diplômante et gestion de clientèle pour les coachs, fourniture et location de matériels, vente de vêtements et produits accessoires, vente à l'unité de produits nutritionnels, organisation d'événements promotionnels. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. La Société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social. Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social.

Siège social : 37 boulevard Victor Hugo, 06000 NICE

Capital : 1200€

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NICE

Président : Madame CHAUBARD Camille, demeurant Route de Péone, Lieu dit Collet de Poubé, La Maschote, 06470 GUILLAUMES

Directeur général : Madame SALEK Sarah, Château 2 rue de la Tour Magnan, Mirambert, 06000 NICE

Directeur général délégué : Monsieur VAMBRE Anthony, demeurant 120 boulevard Marcel Pagnol, Villa Topaze, 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'un droit de vote attaché aux actions proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, étant précisé que chaque action donne droit à une voix au moins.

Clause d'agrément : Les actions de la Société ne peuvent être cédées qu'après agrément préalable donné par la majorité simple des associés présents ou représentés. La demande d'agrément doit être notifiée au Président par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre signature. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité de dirigeants, montant et répartition du capital. Le Président notifie par tout moyen cette demande d'agrément aux associés. La décision des associés sur l'agrément doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la notification de la demande. A défaut de notification, le Président est réputé avoir donné son agrément. En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'associé cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans le délai d'un mois de la notification de la décision d'agrément; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc. En cas de refus d'agrément, la Société doit, dans un délai de trois mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquiescer ou faire acquiescer les actions de l'associé cédant par des associés ou par des tiers. Lorsque la Société procède au rachat des actions de l'associé cédant, elle est tenue dans les six mois de ce rachat de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social. Le prix de rachat des actions est ainsi déterminé à la valeur minimale du prix de la part à la date de la création, soumise à réévaluation à date de la cession. A défaut d'accord sur le prix de rachat, celui-ci est fixé par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du code civil. Cet expert est tenu de respecter les règles de détermination du prix de rachat énoncées ci-dessus.

Camille CHAUBARD

1234A064

Quelles sont les 500 premières entreprises de la Côte d'Azur ?
La réponse se trouve dans le Palmarès 2023 tribune
Abonnez-vous à partir de 220€



Office Public de l'Habitat Cannes Pays de Lérins

OPH Cannes Pays de Lérins (06) 22 boulevard Louis Négrin 06150 Cannes

AVIS RECTIFICATIF TRAVAUX

Caractéristiques du marché
Pouvoir adjudicateur : OPH Cannes Pays de Lérins (06) Robert Secchi (rsecchi@ophcannes.net)
Objet du marché : Appel à projet relatif à la mise à disposition de toiture dans le cadre de l'installation et de l'exploitation de centrale photovoltaïque.
Date de clôture : Lundi 04 mars 2024 - 12.00
Informations rectificatives
Nature de la date à rectifier : date de réception des candidatures : date de l'acte de «04-03-2024 à 12.00», lire «18-03-2024 à 12.00».
Autres informations
 Classification CPV : 71320000
 Dans le cadre de la remise d'une proposition, une visite obligatoire des deux sites est organisée.
 Elle s'effectue du 15 janvier au 2 février sur rendez vous auprès de M Secchi (04.93.48.12.22).
 Les propositions des candidats n'ayant pas effectué cette visite ne seront pas analysées.
 Date d'envoi du présent avis 29 février 2024

1237A182

ENQUETES PUBLIQUES



Direction Départementale de la Protection des Populations Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

2nd Avis D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°17347 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LÉRINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes :
du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :
 - sur support papier, à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral

toral Quai Croisette Port Pierre Canto 06400 Cannes : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
 - sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Cannes à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités
 - sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement
 Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet Monsieur Jérôme HEMAR jerome.hemar@aquafrais-cannes.com LÉRINS FISH/AQUAFRAIS CANNES - 159180 avenue du Maréchal Juin 06400 Cannes.
 Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions
 - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes
 - par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Cannes, ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
 - par courrier électronique à l'adresse ddp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr en mentionnant en objet «Enquête publique LÉRINS FISH»; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement
 Monsieur Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet environnement carrière en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Cannes, pôle juridique, réglementaire et maritime de la direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto, 06400 Cannes, les :
 - **lundi 26 février 2024, de 9h00 à 12h00**
 - **jeudi 7 mars 2024, de 9h00 à 12h00**
 - **vendredi 15 mars 2024, de 13h30 à 17h00**
 - **mardi 19 mars 2024, de 9h00 à 12h00**
 - **mercredi 27 mars 2024, de 13h30 à 17h00**
 À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Cannes, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classes-pour-la-protection-de-l-environnement
 À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Nice, le 29/01/2024
Le secrétaire général
Signé : Philippe LOOS

1237A001



ZEM AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU VENDREDI 1 MARS 2024 AU MARDI 2 AVRIL 2024 INCLUS

En exécution de l'arrêté municipal du 30/01/2024, Monsieur le Maire de Saint-Paul de Vençe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Paul de Vençe visant à corriger et rendre plus efficaces certaines dispositions réglementaires et de zonage que la pratique a révélé inopérantes contraignantes ou simplement inadaptées.
 Par décision du 14 décembre 2023, le tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur GARDET, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur BARPAILLIT, en qualité de commissaire surrogé.
 Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paréché par le commissaire enquêteur seront déposés pendant toute la durée de l'enquête :
Au service urbanisme - Rondpoint Sainte Claire, 06570 SAINT-PAUL-DE-VENÇE
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h
 Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Paul de Vençe, à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Enquête publique relative à la procédure de modification N°1 du PLU Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL-DE-VENÇE.
 Ou par courriel à l'adresse suivante : service-urbanisme@saint-pauldevençe.fr
 Les courriers et courriels doivent arriver au plus tard le mardi 2 avril 2024 à 16h, heure de clôture de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : https://saintpauldevençe.org/demarches/urbanisme/

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.
 Les observations transmises par la voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables en mairie.
 Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : https://saintpauldevençe.org/demarches/urbanisme/

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public dans la salle Freinet, 1 rue du Saint esprit, les jours suivants :
 - **Jeudi 7 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**
 - **Mercredi 20 mars 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h**
 - **Mardi 2 avril 2024 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h (dernier jour de l'enquête)**
 Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Saint-Paul de Vençe, dès l'ouverture de l'enquête publique. La demande sera adressée auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Paul de Vençe, Place de la Mairie 06570 SAINT-PAUL DE VENÇE.
 L'autorité compétente en matière d'environnement a rendu un avis conforme le 2 janvier 2024, lors de l'examen au cas par cas ad hoc, concluant en l'absence de nécessité de soumettre à évaluation environnementale la modification du Plan Local d'Urbanisme.
 Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.
 À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

1237A002

CONSTITUTIONS

SELAS STIFANI - FENOUD BECHTOLD
Avocats au Barreau de Grasse 11 Rue des États Unis 06400 CANNES
secretariat@sfb-avocats.fr
Tel : 04.93.67.26.16
Fax : 04.93.67.83.89

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CANNELLE
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 1 000 € (MILLE EUROS)
Siège social : Terra Nostra - 1149 chemin du Val Martin 06560 VALBONNE
Objet : La Société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts; - plus généralement, toutes opérations notamment acquisition, construction, constitution d'hypothèque ou toutes autres sûretés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS d'Antibes Apports : Apports en numéraire : Madame Josiane ROSSINI apporte la somme de 100 € (CENT EUROS); Madame Abigail CINNAMON apporte la somme de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS) et Monsieur CINNAMON apporte la somme de 450 € (QUATRE CENT CINQUANTE EUROS). Soit la somme totale de 1.000 € (MILLE EUROS).
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés à leur valeur nette comptable. Les parts ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement unanime de tous les associés. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des parts sociales.

Gérance : Madame Josiane ROSSINI, née le 21/04/1945 à SAINT-RAPHAËL, de nationalité française, demeurant Terra Nostra - 1149 chemin du Val Martin 06560 VALBONNE et Madame Dinka JURKOVIC épouse CINNAMON, née le 11 octobre 1965 en CROATIE, de nationalité britannique, demeurant à 352 route de Plascassier 06130 GRASSE ont été désignés comme premiers co-gérants statutairement pour une durée illimitée.
Plus avis et mention, La Gérance.

1237A090

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/02/2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : BLACK CARS
Siège social : 19 chemin des Travaux (06800) CAGNES-SUR-MER
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES
Capital : 1.000 €
Objet : Location de Véhicules de Tourisme avec Chauffeurs (VTC), location de véhicules avec et sans chauffeur, services de conciergerie, vente de prestations de services et de produits liés à l'activité et à une manière générale toutes activités annexes.
Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, avec un nombre de voix égal au nombre d'actions dont il est titulaire et sans limitation. Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'utilisateur dans les décisions ordinaires et au non-propriétaire dans les décisions extraordinaires.
Clauses restreignant la transmission des actions : pour toutes cessions, exercice du droit de préemption. A l'expiration d'un délai d'agrément à la majorité absolue des droits de vote existants.
Président : MAHER CHEBBI demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 19, chemin des Travaux.
Directeur Général : Nolwenn DENAY demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800), 19, chemin des Travaux.

1237A066

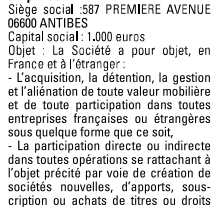


67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var

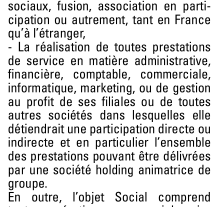
AVIS DE CONSTITUTION
 Actes sous seing privé en date à ANTIBES le 31/07/2024
Dénomination sociale : LUDI
Forme juridique : Société par actions simplifiée
Siège social : 587 PREMIERE AVENUE 06600 ANTIBES
Capital social : 1.000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
 - L'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute valeur mobilière et de toute participation dans toutes entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit.
 - La participation directe ou indirecte dans toutes opérations se rattachant à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement, tant en France qu'à l'étranger.
 - La réalisation de toutes prestations de service en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, marketing, ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et en particulier l'ensemble des prestations pouvant être délivrées par une société holding animatrice de groupe.
 En outre, l'objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement, ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.
Durée : 99 ans
Président : Monsieur FROMENT Lucas demeurant 587 1ère avenue 06600 Antibes
Directeur Général : Madame TEYSSIER Elodie, demeurant 587 1ère avenue 06600 Antibes
Cession de parts sociales : La cession de titres du capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au R.C.S. de ANTIBES POUR AVIS

1237A126

VENTURY AVOCATS



EY



Suivant acte SSP en date du 20 février 2024, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION SOCIALE : MGAG/ CAPITAL : 1.000 € / SIÈGE SOCIAL : 15 rue des Ponchettes - 06300 NICE / DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE / OBJET : L'activité d'épicerie fine, cave à vin, dépôt-vente de pain et pâtisserie, salon de thé, bar à tapas et activités connexes; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées; / **Clauses restreignant la transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, toute cession consentie au profit d'un tiers doit être soumise à la procédure d'agrément / **Conditions d'admission aux décisions collectives et d'exercice du droit de vote :** Tout associé à le droit de participer aux décisions collectives ou de se faire représenter par un autre associé et tout associé personne morale par toute personne de son choix dûment habilitée ou de voter à distance ou de voter à l'assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication; chaque action donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations / **Administration :** **Président :** METIS, dont le siège est sis 15 rue des Ponchettes - 06300 NICE, **Directeur général :** AMIS GROUP, dont le siège est sis 1 rue des Ponchettes - 06300 NICE, **Pour avis.****

1237A189



67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION
 Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date du 12 février 2024
Dénomination sociale : NissAlcool
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Siège social : 38 avenue des Diablos Bleus, 06200 NICE
Capital social : 5000 euros
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
 - Le commerce au détail de vins, spiritueux, boissons et de tout objet pouvant s'y rapporter;
 - L'épicerie fine;
 - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.
 La participation, directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;
Durée : 99 ans
Président : M. Willy RIANI demeurant à NICE (06300) 32 rue Monseigneur Alfred Daumas,
Directeur général : Mmes Nelly PORZUCCI épouse RIANI demeurant à NICE (06300) 32 rue Monseigneur Alfred Daumas
Clauses relatives aux cessions d'actions : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation : RCS de Nice
Pour avis

1237A163

67 Bd du Point du Jour 06700 Saint-Laurent-du-Var

AVIS DE CONSTITUTION
 Suivant acte sous seing privé signé électroniquement en date du 06/02/2024
Dénomination sociale : VITALITY SANTE PLUS
Forme sociale : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 20 rue Jules et Alme Avigdor, 06300 NICE
Capital social : 1.000 euros
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
 - Les activités de courtage en assurances notamment santé, prévoyance, emprunteur, habitation et véhicules;
 - Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités;
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 ans
Président : M. Cheddi KHALFALLAH demeurant à NICE (06300) 20 rue Jules et Alme Avigdor
Directeur Général : Mme Henda AYARI épouse KHALFALLAH demeurant à NICE (06300) 20 rue Jules et Alme Avigdor
Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.
Immatriculation : RCS de Nice
Pour avis

1237A146

Consultez en temps réel les annonces de ventes de fonds de commerce publiées au BODACC



Recherche simplifiée | Mise à jour automatique | Information en temps réel

RENDEZ-VOUS SUR
tribuca.net /BODACC/

Enquêtes publiques

Expropriation ▾

Hydroélectricité ▾

Autorisation de travaux ▾

Installations classées pour la
protection de l'environnement

Protection de l'environnement ▾

Installations classées pour la protection de l'environnement

A lire dans cette rubrique



PRÉFET
DES ALPES-MARITIMES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LERINS FISH Cannes

Publié le 26/02/2024



LERINS FISH Cannes

Mis à jour le 26/02/2024

Demande d'autorisation environnementale présentée par la société LERINS FISH en vue de la régularisation et de la modernisation du site aquacole des îles de Lérins dans le Golfe Juan sur la commune de Cannes

Enquête publique organisée du lundi 26 février 2024 à 9h00 au mercredi 27 mars 2024 à 17h00

Arrêté et avis d'enquête publique

[Télécharger Avis d'enquête publique](#) 

PDF - 0,56 Mb - 06/02/2024

[Télécharger Arrêté préfectoral n°17347 du 29/01/2024 portant organisation d'une enquête publique](#)

PDF - 1,44 Mb - 06/02/2024

Dossier

Demande d'autorisation environnementale

[Télécharger 1-DAE_Aquafrais_Lerins](#) ☽

PDF - 14,36 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 2-Décision_cas-par-cas](#) ☽

PDF - 0,68 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 3-Justificatif_maitrise_fonciere](#) ☽

PDF - 0,84 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 4-Carte_25000](#) ☽

PDF - 1,99 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 5-Fichier_synthese_teleprocedure](#) ☽

PDF - 0,01 Mb - 20/02/2024

Contribution des services

[Télécharger 6-Avis_MRAe](#) ☽

PDF - 0,53 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 7-Memoire_reponse_avis_MRAe](#) ☽

PDF - 1,34 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 8-Avis-Ifremer](#) ☽

PDF - 0,98 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 9-Avis_Drassm](#) ☽

PDF - 0,42 Mb - 20/02/2024

[Télécharger 10-Rapport_fin_phase_examen](#) ☽

PDF - 3,46 Mb - 20/02/2024

GRAND-OUEST ANTIBES-CANNES-GRASSE

nice-matin

RÉSEAU SOCIAL DEPUIS 1945

LUNDI 18 MARS 2024 - 1,70 € N°27736 - nice-matin.com

CÔTE D'AZUR

La vie à Coaraze, village coupé du monde

PAGE 4

L'aquaculture en pleine expansion dans la baie



Si l'extension de la ferme de Golfe-Juan est déjà validée par l'État, la modernisation du site des îles fait l'objet d'une enquête publique. PAGE 8



Aquaculture : quel avenir pour la ferme des îles ?

Il reste quelques jours au public pour donner son avis sur le projet de modernisation porté par Aquafrais sur ce site des îles de Lérins qui produit une centaine de tonnes de bars et daurades par an.

La société cannoise Aquafrais, spécialisée dans l'élevage de bars et de daurades poursuit la restructuration de ces sites aquacoles. Après avoir obtenu l'été dernier le feu vert de l'État pour le projet d'extension de la ferme basée dans la baie de Golfe-Juan [lire ci-dessous], une autre enquête publique vient de démarrer. Elle se clôturera fin mars et elle concerne cette fois-ci, comme l'indique l'avis d'enquête publique, « la régularisation et la modernisation du site aquacole des îles de Lérins, dans le Golfe de Juan, sur la commune de Cannes ».

Pourquoi régulariser la production du site ?

Le projet consiste donc d'abord à régulariser la déclaration ICPE de ce site des îles de Lérins dont la production dépasse aujourd'hui largement les 20 tonnes par an qui avaient été établies à l'origine. « Ce dépassement existait antérieurement à la reprise du site par Aquafrais Cannes en 2018, explique le rapport de présentation du projet. Dans le cadre du renouvellement de la stratégie d'exploitation, avec la modernisation de ce site, la création d'un nouveau site aquacole dans le Golfe de Juan et la fermeture des sites de Théoule-sur-Mer et de Cap 1 et Cap 2, l'entreprise a pour objectif d'arriver à une production totale de 1 200 tonnes par an. Le site modernisé des îles de Lérins permettra une production de 100 tonnes. Il sera dédié aux gros calibres (1 kg et plus) pour une durée d'élevage moyenne de 36 mois. »

Moderniser un site vieillissant

Deuxième point du projet : moderniser ce site aquacole « qui est en mauvais état » dit le rapport. Il s'agira d'abord de sécuriser les infrastructures et leurs ancrages en prenant en compte les aspects environnementaux et



Aquafrais Cannes a organisé sa production entre différentes filiales détenues à 100 %. La société Lerins Fish gère le site des îles. Le chantier consistera en deux opérations : le démontage de l'ancien site et le montage du nouveau. (Photo Aquafrais)

Jérôme Hémar, Caroline Roose : le face-à-face

Derrière les ambitions de modernisation et d'agrandissement que nourrit la société Aquafrais, un constat : si la ville de Cannes, par exemple, consomme en moyenne 32 kg de poissons par habitant et par an – la moyenne nationale – cela représente 2 500 tonnes de poissons par an.

■ Jérôme Hémar, Aquafrais : « Comment répondre à la demande si ce n'est pas par l'élevage local ? » « Que ceux qui s'opposent à nos projets m'expliquent comment répondre à cette demande interpelle Jérôme Hémar, le directeur général d'Aquafrais. La pêche traditionnelle aujourd'hui n'a pas les moyens de le faire. Selon le comité local des pêches, moins de 5 % du poisson consommé sur la Côte d'Azur provient de la pêche locale. Ce poisson, si on ne le produit pas ici, il faudra aller le chercher ailleurs. Par transports – alors que nous proposons un circuit court – et dans des élevages

turcs ou grecs dont on ne maîtrise pas les conditions d'élevage... »

■ « En adaptant notre consommation à la ressource naturelle » répond Caroline Roose, l'eurodéputée écologiste

Pour la députée européenne Caroline Roose, la réponse se trouve dans notre façon de consommer. « Nous devons apprendre à nous nourrir en fonction de ce que nous donne la nature et pas en faisant de la surpêche ou de l'élevage intensif. Dans ces fermes aquacoles, les poissons sont nourris avec des farines et de l'huile fabriquées à partir de pélagiques, des petits poissons qui sont pêchés en masse en Afrique de l'Ouest. C'est de la ressource naturelle qu'on prélève au détriment de la sécurité alimentaire des pays en voie de développement, cela pour satisfaire notre consommation ici... »

les usages sur la zone. Le nouveau site sera aussi installé sur de plus grands fonds – 45 mètres – ce qui permettra d'offrir des conditions plus saines pour le grossissement des poissons. Un projet que le directeur général d'Aquafrais assure avoir mené en concertation avec les différents acteurs locaux de la mer.

« 120 tonnes maximum par an »

« D'abord, précise l'homme d'affaires, il ne s'agit pas là d'augmenter notre production actuelle, nous resterons comme aujourd'hui autour de 120 tonnes maximum par an. Et en surface, nous sommes sur les mêmes dimensions qu'actuellement, soit 8 000 m². Ce projet, assure-t-il aussi, nous l'avons mené en accord avec les pêcheurs de Cannes, puisque nous écartons la structure de 150 mètres d'une zone propice à la pêche professionnelle. Nous nous éloignons aussi des herbiers de posidonies et des coralligènes pour aller vers des plus grands fonds. Enfin, ce déplacement du site vers le nord implique une modification de la zone de mouillage des grands yachts qui a été validée par les professionnels du yachting. » Évidemment, cela n'est encore pas du goût des principaux opposants à l'aquaculture, l'eurodéputée Caroline Roose en tête qui dénonce « un système aquacole industriel néfaste pour notre patrimoine méditerranéen et nos pêcheurs locaux ». Du côté d'Aquafrais, on déplore de la part de l'élue européenne « une opposition de principe, quasi idéologique ».

JULIE BAUDIN

jbaudin@nicematin.fr

■ Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Cannes, direction mer et littoral, Quai Croisette, Port Pierre Canto ; par courrier postal adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Cannes, ou par courrier électronique à dapp@alpes-maritimes.gouv.fr

Site de la Batterie : un recours toujours pendant...

S'opposer à l'aquaculture est devenu depuis quelque temps le cheval de bataille de l'eurodéputée Les Écologistes Caroline Roose. Et elle s'accroche. Fin 2023, malgré le feu vert de la préfecture des Alpes-Maritimes sur le dossier d'extension de la ferme aquacole de la Batterie à Golfe-Juan, elle a déposé un recours contentieux, espérant annuler l'agrandissement du parc,

pendant pas suspensif fait savoir Aquafrais. « Les travaux préliminaires du nouveau site de la Batterie devraient donc commencer cette année ». Avec le dépôt de cette requête devant le tribunal administratif de Nice, la députée européenne va-t-elle quand même réussir à rouvrir ce dossier ? L'élue qui vit à Villeneuve-Loubet ne veut en tout cas pas lâcher

projet extrêmement dangereux » pour les pêcheurs locaux qui, selon elle, « vont voir leur zone de travail fortement réduite ». Caroline Roose dit avoir le soutien de bon nombre de pêcheurs locaux, de commerçants et de citoyens de Golfe-Juan et du Cannet. Pour rappel, le maire Les Républicains de Vallauris Golfe-Juan, Kevin Luciano, ainsi que les parlementaires de droite Eric Pau-

ils semblent tout de même se faire plus discrets aujourd'hui. La députée européenne réaffirme, elle, « les conséquences graves sur la biodiversité et une aberration écologique dans une zone Natura 2000 », à cause de la dispersion des antibiotiques pour les poissons et des déjections, « qui seront forcément plus nombreuses qu'aujourd'hui puisqu'on augmente la production ».

pris en compte les graves insuffisances » dans l'étude d'impact du commissaire de l'enquête publique. Elle espère aujourd'hui qu'avec son recours elle pourra porter ses convictions à l'oreille du nouveau préfet, Hugues Moutouh, nommé en septembre dernier, le précédent n'ayant que peu entendu ses arguments. Affaire à suivre. Pour l'heure, le préfet en question « vient de re-